

GRAND PRIX JEUNE DU GOUVERNEUR

16 et 17 avril 2026 – Golf du Gouverneur Montaplan
Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux de la FFGolf et de la Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Calendrier

Clôture des inscriptions :	Mercredi 1 avril
Publication Liste des inscrits et Liste d'attente :	Lundi 6 avril
Publication des départs :	Mardi 14 avril

Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs des catégories concernées :

- Licenciés à la Fédération Française de Golf, avec, à la date de clôture des inscriptions, une licence active et un certificat médical ou questionnaire santé, de l'année en cours, enregistré et un droit de jeu fédéral acquitté.
- Licenciés dans une fédération étrangère reconnue, avec, joint au bulletin d'inscription, une attestation de licence active et pour l'année en cours, une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

Catégories

- U12.

Formule de jeu

36 trous / Score maximum à 9 / Individuel Brut / 18 trous par jour.

Séries - Marques de départ

Distances de jeu préconisées par la FFGolf. [Voir site de la Ligue AURA](#)

Il n'y a pas de série spécifique U10. Les joueurs U10 partent des mêmes départs que les Poussins.

Classement - Départage

Il n'y a pas de classement spécifique U10.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque catégorie, les joueurs concernés partent en play off « trou par trou » sur le ou les trous désignés par le Comité d'Epreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques, manque de visibilité, ...), le départage se fait sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et le dernier trou puis trou par trou en remontant.

Conditions particulières

Les voiturettes sont interdites dès la journée de reconnaissance pour les joueurs et les accompagnateurs.

Le chariot est obligatoire pour les U12.

Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de prodiguer des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.



Engagement

Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site du golf du Gouverneur dans la rubrique "Compétitions :

<https://www.billetweb.fr/grand-prix-jeune-du-gouverneur-u12>

Droits d'engagement

Jeunes : 50 €

Abonnés Golf : 25 €

Clôture des engagements

Seule la date de réception des inscriptions est prise en compte dans l'établissement de la liste officielle. Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Liste des inscrits

Les joueurs n'étant pas en conformité avec les conditions de participation (licence, certificat médical et droit de jeu fédéral) 7 jours avant le début de l'épreuve, sont retirés de la liste des inscrits.

Nombre de joueurs

	Total	Garçons	Filles	Wild Cards
U12	78	50	22	6

Les joueurs sont retenus dans l'ordre suivant :

- Le classement au du Mérite Jeunes.
- Le rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke play.
- L'index.
- La date d'arrivée des inscriptions.

Organisation

Entrainement

La journée officielle de reconnaissance du parcours est fixée la veille de la compétition.

Tirage des départs

Le tirage des départs se fait :

- Lors du 1er tour, faire jouer les U12 filles puis les U12 Garçons, dans l'ordre de la liste des index.
- Lors du 2ème tour, faire jouer les U12 Garçons puis les U12 filles, dans l'ordre inverse des résultats.

Prix et Remise des Prix

Les trois premiers de chaque série sont primés.

Le meilleur U10 garçon et la meilleure U10 fille sont primés.

La remise des prix, suivi d'un cocktail, est organisée 30 minutes après la rentrée des derniers joueurs.